

DECISION N° D2025-039

Convention de mise à disposition d'une emprise de 2 000m² sur le terrain communal situé à l'angle de l'Avenue du Château et du Quai Est dans le cadre des travaux de réfection des maçonneries du Quai Ouest

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant les travaux de réfection des maçonneries du Quai Ouest réalisés par l'entreprise Bouygues Travaux Publics sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Calvados,

Considérant la volonté municipale de faciliter la bonne organisation de ces travaux,

DECIDE

- De mettre à disposition de l'entreprise Bouygues Travaux Publics une emprise d'environ 2 000 m² sur terrain cadastré section AC n°205, 206, 208 et 209 avenue du château / quai Est pour la période du 6 octobre 2025 au 31 mars 2026.
- La mise à disposition est consentie à titre gracieux. Les modalités de mise à disposition sont précisées dans la convention jointe.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 2 octobre 2025

Signé le **18 NOV. 2025**

Publié le **18 NOV. 2025**



Le Maire

Anne-Marie Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX